

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : PROMASPRAY® C450
 Type de produit : Poudre sèche
 Groupe de produits : Mortier projeté de protection contre le feu.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Utilisation de la substance/mélange : Protection au feu dans le bâtiment.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Promat France S.A.S. - Montluçon Factory
 41-41 Rue Paul Vaillant-Couturier
 03100 Montluçon - France
 T +33 4700 20503 - F +33 4700 20501
info@promat.fr - www.promat.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

Langue

français

Pendant les heures de bureau:

Lu-Ve: 8.00 a.m. - 5.00 p.m. (MEZ)

Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

ciment Portland, Glyoxal, acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyle, sels de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P261 - Éviter de respirer les poussières, brouillards, aérosols
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

Phrases supplémentaires :

Contact avec la peau avec du ciment humide, béton ou mortier frais peut provoquer une irritation, une dermatite ou des brûlures. Peut causer des dommages aux produits constitués d'aluminium ou d'autres métaux non nobles.

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

En fonction de la source de ciment Portland, le produit pourrait être contaminé par du chrome VI. - Dans plusieurs pays, le chrome VI soluble est légalement limité à 0,0002% du poids sec total. Si le chrome VI soluble est présent dans le ciment Portland au-dessus de 0,0002%, un agent de réduction est ajouté pour maintenir la teneur en chrome VI soluble en dessous de 0,0002%. L'activité de cet agent de réduction est limitée dans le temps, ce qui limite la durée de conservation du produit. Le produit doit être utilisé en deans l'année après sa date de fabrication. - Si le chrome VI soluble est au-dessus de 0,0002% (Règlement Européen relatif à CEE No 1272/2008): EUH203: Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Vermiculite	(n° CAS) 1318-00-9 (Numéro CE) 310-127-6	< 60	Non classé
ciment Portland	(n° CAS) 65997-15-1 (Numéro CE) 266-043-4	30 - 40	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Carbonate de calcium	(n° CAS) 1317-65-3 (Numéro CE) 215-279-6	< 20	Non classé
acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyle, sels de sodium	(n° CAS) 68955-19-1 (Numéro CE) 273-257-1	< 0,25	Flam. Sol. 2, H228 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Glyoxal	(n° CAS) 107-22-2 (Numéro CE) 203-474-9 (Numéro index) 605-016-00-7	< 0,005	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas d'allergie, inflammation ou irritation, consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer la gorge avec de l'eau et se moucher pour évacuer la poussière. Si le nez ou des voies respiratoires sont enflammées, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever toute la poussière autant que possible. Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas d'allergie, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Ne pas frotter les yeux. Rincer l'oeil abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. En cas de persistance de l'irritation, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion importante, rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Les composants du ciment Portland peuvent entraîner une irritation passagère de la peau, les yeux ou les voies respiratoires. Lorsque humidifié par l'eau ou la sueur, la composante du ciment Portland peut conduire à une inflammation cutanée, une dermatite de contact ou même l'apparition tardive des brûlures dues à l'alcalinité élevée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Contact oculaire avec la poussière peut entraîner une irritation des yeux ou une inflammation passagère. Lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie	: Le produit n'est pas explosif. Le produit est non combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Voir rubriques 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

Mesures antipoussières : Prévenir la propagation de la poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier avant le rejet dans les bennes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.

Procédés de nettoyage : Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier. Réduire à un minimum la production de poussières.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubriques 7, 8 et 11.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Les poussières générées durant la transformation: respecter les limites réglementaires d'exposition professionnelle pour les poussières totales et respirables. Travailler dans une zone bien ventilée. Utiliser des outils équipés de systèmes d'évacuation de poussières. Nettoyer les poussières avec un aspirateur ou humidifier avant balayage. Utiliser toujours un appareil respiratoire lorsque les expositions sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition professionnelle (se référer à la réglementation locale). Éviter toute exposition inutile. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

Température de manipulation : 5 - 45 °C

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les sacs fermés hors de leur utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel. Protéger de l'humidité.

Matières incompatibles : Éviter tout contact avec l'aluminium.

Durée de stockage maximale : 12 mois L'emballage est marqué par la date d'emballage, les conditions de stockage et la période de stockage, appropriée pour maintenir l'activité de l'agent réducteur et de maintenir la teneur en chrome VI soluble en dessous de la limite indiquée dans la section 2.

Température de stockage : 5 - 45 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Protection au feu dans le bâtiment.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local lors de l'application et le séchage.

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des mains	: Utilisez des gants résistant aux alcalis.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. Prévoir des douches lave-yeux de sécurité sur le lieu de travail.
Protection de la peau et du corps	: Utiliser des vêtements de travail amples avec des manches fermées. Crèmes de protection cutanée préventive peuvent être utilisées, mais pas après contact cutané avec le produit.
Protection des voies respiratoires	: Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions ont excédées les VLE légales ou puissent les excéder. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Autres informations	: Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes) - en France: Inhalable: 10 mg/m ³ . Respirable: 5 mg/m ³ . en Belgique: Inhalable: 10 mg/m ³ . Respirable: 3 mg/m ³ , au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m ³ . Respirable: 6 mg/m ³ . Lors de la manipulation et la transformation du produit, respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLE) sur le lieu de travail pour la poussière totale et respirable. Vérifier les dernières valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail applicables dans votre pays pour les poussières contaminants.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre floconneuse.
Couleur	: Grisâtre.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 12 - 12,5 (dans une solution aqueuse).
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 360 - 390 kg/m ³ (après l'application)
Solubilité	: Eau: Légèrement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. La durée de conservation est de 12 mois maximum.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Humidité pendant le stockage.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Mélange alcalin.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Carbonate de calcium (1317-65-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 3 mg/l/4h

acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyle, sels de sodium (68955-19-1)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

ciment Portland (65997-15-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Poudre de ciment ou un mélange de ciment avec de l'eau peut causer une dermatite de contact irritante, et/ou l'apparition retardée de brûlures cutanées. Ces brûlures peuvent être très graves en cas de contact prolongé avec la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut entraîner une irritation des yeux ou une inflammation passagère.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: L'inhalation de poussière de ciment peut aggraver des maladies du système respiratoire existantes et / ou conditions médicales telles que l'emphysème ou d'asthme et / ou de la peau existantes et / ou des affections oculaires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Carbonate de calcium (1317-65-3)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l

acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyle, sels de sodium (68955-19-1)	
CL50 poisson 1	17 mg/l
CE50 Daphnie 1	15 mg/l
NOEC chronique poisson	1,3571 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,88 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyle, sels de sodium (68955-19-1)

Biodégradation 93 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyle, sels de sodium (68955-19-1)

Log Pow < -2,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : En cas de déversement accidentel dans des eaux résiduaires, la poudre de ciment entraîne une faible élévation du pH de l'eau. Le ciment hydraté est un matériau stable qui fixe définitivement ses composés et les rend insolubles.. Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : En cas d'élimination, durcir avec de l'eau. Éliminer le produit durci comme déchets de béton.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 10 13 14 - déchets et boues de béton
17 01 01 - béton

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

PROMASPRAY® C450

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 - REACH - ANNEXE XVII, RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX, 47:

- 1.- Le ciment et les préparations contenant du ciment ne peuvent être utilisés ou mis sur le marché s'ils contiennent, lorsqu'ils sont hydratés, plus de 0,0002 % de chrome VI soluble du poids sec total du ciment.
- 2.- Si des agents réducteurs sont utilisés l'emballage du ciment ou de préparations contenant du ciment doit comporter des informations lisibles et indélébiles indiquant la date d'emballage, les conditions de stockage et la période de stockage appropriée afin que l'agent réducteur reste actif et que le contenu en chrome VI soluble soit maintenu en dessous de la limite visée au point 1.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, Catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H228	Matière solide inflammable
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.